



EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

PROGRAMME DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

1980-81

Rationale/Explication

Retenir les services des employés, tant du sexe féminin que masculin, dont le rendement est très élevé est une question à laquelle s'intéresse le Ministère depuis plusieurs années.

Objective/Objectif

Retenir les services de femmes dont le rendement est très élevé, particulièrement dans le groupe FS.

 Action Plans (Activities, Scheduling, Responsibility Centres)
 Plans d'action (activités, échéanciers, centres de responsabilité)

- Affecter des femmes à des postes de responsabilité clés, maintenir ainsi leur intérêt pour leur travail grâce à la satisfaction professionnelle qu'elles en retireront, et montrer qu'elles ont les compétences voulues pour occuper un poste de niveau immédiatement supérieur;
 - en collaboration avec la Section de la formation et du perfectionnement, offrir aux FS féminins des programmes de formation en gestion et d'autres programmes afin de mieux les préparer à des postes comportant de plus grandes responsabilités;
 - s'assurer que les systèmes d'appréciation et d'avancement permettent de reconnaître à sa juste valeur le rendement méritoire des femmes et permettent à ces dernières d'accéder à l'échelon immédiatement supérieur, grâce à leur expérience et à leurs aptitudes.
- Il s'agit là d'activités s'étalant sur toute l'année et déterminées par la fin des affectations à l'étranger et les dates de retour à l'Administration centrale.

Responsabilité: Section de l'affectation des agents

Evaluation Criteria/Critères d'évaluation

- Participation des femmes aux comités d'examen des appréciations et aux comités d'avancement;
- diminution du nombre de départs dus à une insatisfaction professionnelle;
- augmentation du nombre total de FS féminins qualifiés pour obtenir des promotions au Ministère.

Evaluation/Evaluation

Une femme a rempli les fonctions de secrétaire auprès de l'un des comités d'examen des appréciations. Il n'a pas été possible de retenir les services d'une femme pour les comités d'avancement cette année, toutes celles auprès desquelles des démarches ont été faites occupant en effet des postes clés au niveau de l'exploitation et ne pouvant par conséquent s'absenter de leur poste pour la période de temps requise.

Une FS-2 a quitté son emploi à cause de son époux, un ressortissant étranger employé à l'extérieur du Canada.

Une FS-1 a quitté son poste pour suivre des cours de droit. Une FS-2 a pris sa retraite.

L'évaluation à la page 55 s'applique également.